

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juillet 2020

Réunion du Conseil Municipal, à la salle polyvalente, jeudi 30 juillet 2020 à 20 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

**Etaient présents :** P. Basset, A-M Brigant, P. Coguen, L. Corson, F. Hervé, G. Le Baron, B. Le Faou, M. Le Guillou, X. Le Moal, A. Le Plat, P. Le Querrec, B. Le Sech, A. Thouement.

**Etaient absents :** C. Delisle (pouvoir à A. Thouement), E. Léauté (pouvoir à L. Corson).

**Un secrétaire de séance est nommé en la personne de :** P. Basset.

---

### Ordre du jour

1. **Approbation des procès-verbaux des 25 mai, 15 juin et 10 juillet 2020.**
2. **Leff Armor communauté – désignation des membres des commissions thématiques.**
3. **Leff Armor communauté – désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).**
4. **Leff Armor communauté - désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**
5. **Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) - désignation des délégués.**
6. **Revalorisation tarifs scolaires et périscolaires.**
7. **Convivio - avenant n°1 à la convention de restauration.**
8. **Attribution de subventions aux associations.**
9. **Banque alimentaire - demande de colis.**
10. **Programme de voirie 2020 - attribution du marché.**
11. **Point à temps automatique 2020 (PATA) – attribution du marché.**
12. **Salle multifonctions – avenants.**
13. **Leff Armor Communauté - approbation du fonds de concours versé pour les Pavillons Seniors.**
14. **Conseil départemental - demande de subvention au titre du plan de relance.**
15. **Renouvellement de la ligne de trésorerie.**
16. **Questions diverses.**

---

*Madame le Maire propose d'ajouter la question relative à la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) à l'ordre du jour (question n°4).*

*Les conseillers approuvent à l'unanimité.*

1. **Approbation des procès-verbaux des 25 mai, 15 juin et 10 juillet 2020.**

Madame le Maire soumet pour approbation les procès-verbaux des 25 mai, 15 juin et 10 juillet 2020.

---

**Vote du Conseil : Unanimité**

## 2. Leff Armor Communauté – désignation des membres des commissions thématiques.

Madame le Maire indique que 10 commissions thématiques ouvertes ont été créées lors du Conseil communautaire du 21 juillet 2020.

Les commissions sont composées d'un titulaire et d'un suppléant par commune. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais représentent des instances de débats et de préparation des décisions.

Les commissions se réunissent tous les deux mois environ (prioritairement le jeudi à 18H30). Des groupes de travail peuvent se tenir en parallèle.

Il est proposé :

- de procéder à la nomination des membres par un vote à main levée.
- de désigner un membre titulaire et un suppléant pour siéger dans les commissions thématiques suivantes:

- commission environnement

Titulaire : LE SECH Bernard

Suppléant : LE BARON Gwénaël

- commission développement économique et emploi

Titulaire : HERVE Frédéric

Suppléant : COCGUEN Philippe

- commission groupée enfance-jeunesse-animations / petite enfance

Titulaire : THOUEMENT Aurélie

Suppléant : LE FAOU Béatrice

- commission développement culturel

Titulaire : LE FAOU Béatrice

Suppléant : LE PLAT Alexandre

- commission développement sportif

Titulaire : LE PLAT Alexandre

Suppléant : HERVE Frédéric

- commission urbanisme / habitat

Titulaire : CORSON Laurence

Suppléant : LE GUILLOU Manuel

- commission coopération décentralisée

Titulaire : COCGUEN Philippe

Suppléant : LE FAOU Béatrice

- commission mobilités

Titulaire : LE BARON Gwénaël

Suppléant : LE QUERNEC Pauline

- commission patrimoine - projets communautaires - très haut débit

Titulaire : LE MOAL Xavier

Suppléant : LE SECH Bernard

- commission insertion par l'activité économique.

Titulaire : LE QURNEC Pauline

Suppléant : THOUEMENT Aurélie

**Vote du Conseil : Unanimité**

## 3. Leff Armor communauté – désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Madame le Maire indique qu'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) été créée lors du Conseil communautaire du 21 juillet 2020.

La commission est composée d'un titulaire et d'un suppléant par commune. Il est recommandé de privilégier le Maire ou un conseiller communautaire.

Cette commission a vocation à se réunir à l'occasion des transferts de compétence des communes vers la communauté de communes (service commun « application du droit des sols », contingent incendie,

attributions de compensation ...).

Elle se réunira également pour étudier par exemple les enjeux financiers et fiscaux du bloc communal ou le financement des services communs.

La CLECT se réunit 2 ou 3 fois par an à 18H30.

Pour information, à présent, le suppléant aura aussi droit de vote.

Il est proposé :

- de procéder à la nomination des membres de la CLECT par un vote à main levée.

- de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour siéger à la CLECT :

Titulaire : CORSON Laurence

Suppléant : COCGUEN Laurence

Madame le Maire indique que l'équilibre financier du service commun « application du droit des sols » pourrait être prochainement bouleversé. En effet, la commune de Plouha a décidé de se retirer du service commun pour instruire elle-même ses déclarations d'urbanisme.

#### **Vote du Conseil : Unanimité**

#### **4. *Leff Armor communauté - désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)***

Madame le Maire indique qu'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être mise en place au sein de Leff Armor communauté.

Les 13 communes les plus peuplées (dont Le Merzer) désignent 2 contribuables élus ou non pour siéger à la commission. Les 14 autres communes désignent 1 contribuable. Ainsi, la communauté de communes proposera 40 contribuables au directeur des finances publiques.

Ce dernier en désignera 20 (10 titulaires et 10 suppléants).

Cette commission se réunira 1 à 2 fois par an et interviendra en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers.

Il est proposé :

- de procéder à la nomination des membres par un vote à main levée.

- de désigner les 2 contribuables suivant pour siéger à la CIID :

Contribuable 1 : THOUMENT Aurélie

Contribuable 2 : DELISLE Céline.

Les CA du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), de l'office de tourisme et le SPIC (Service Public Industriel et Commercial) de l'eau et assainissement seront constitués ultérieurement. Ils seront composés de conseillers communautaires.

#### **Vote du Conseil : Unanimité**

#### **5. *Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22) - désignation des délégués.***

En France, le service public de l'énergie est de la responsabilité des collectivités locales. En Côtes d'Armor, depuis 1937, les communes se sont regroupées en un syndicat pour assurer cette compétence : le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22).

Madame le Maire indique qu'à compter de l'installation du nouveau conseil municipal, les élus doivent désigner leurs représentants (1 titulaire – 1 suppléant) au SDE 22 pour les six années à venir.

Il est proposé :

- de procéder à la nomination des membres du SDE 22 par un vote à main levée.
- de désigner 1 membre titulaire et 1 suppléant pour représenter la commune au sein des collèges en territoire du SDE 22 :
  - Délégué titulaire : LE MOAL Xavier
  - Délégué suppléant : LE BARON Gwénaél

**Vote du Conseil : Unanimité**

## 6. Revalorisation tarifs scolaires et périscolaires.

Monsieur COCGUEN, Adjoint aux finances, propose en accord avec la commission « finances » du 9 juillet 2020, la revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires pour l'année scolaire 2020-2021.

Il est proposé de retenir les tarifs suivants :

<b>Repas</b>	<b>Année scolaire 2020/2021</b>			
<b>Enfants</b>	3,25 € (3,20 €)			
<b>Personnel / Enseignants</b>	5,50 € (5,40 €)			

  

<b>Garderie</b>	<b>Année scolaire 2020/2021</b>			
	<b>Demi-heure</b> <i>Toute ½ heure commencée est due.</i>		<b>Retard - Hors délai</b>	
	<b>7H30-7H59</b> <b>8H00-8H29</b> <b>8H30-8H59</b> <b>17H00-17H29</b> <b>17H30-17H59</b> <b>18H00-18H29</b>	<b>16H30-16H59</b> (Goûter inclus 0,25 €)	<b>18H30-18H44</b>	<b>18H45-18H59</b>
<b>QF ≤ 512 €</b>	0,83 € (0,82 €)	1,08 € (1,07 €)	10 €	20 €
<b>512 € &lt; QF ≤ 800 €</b>	0,86 € (0,85 €)	1,11 € (1,10 €)	10 €	20 €
<b>QF &gt; 800 €</b>	0,91 € (0,90 €)	1,16 € (1,15 €)	10 €	20 €

  

<b>Collation (facturation mensuelle)</b>	<b>Année scolaire 2020/2021</b>
<b>PS/MS</b>	7,50 € sur 9 mois

  

<b>Frais de Fonctionnement</b>	<b>Année scolaire 2020/2021</b>
<b>Maternelle</b>	930 € (920 €)
<b>Primaire</b>	455 € (450 €)

**Vote du Conseil : Unanimité**

## 7. Convivio - avenant n°1 à la convention de restauration.

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, explique que la collectivité est sollicitée par notre prestataire de restauration « Convivio » afin de renégocier les conditions tarifaires de ses prestations durant la période d'épidémie de Covid-19.

En effet, la crise sanitaire a mis à mal l'économie initiale du contrat. L'entreprise « Convivio » nous invite à l'accompagner au moins en partie dans la couverture de ses charges fixes de fonctionnement.

Le présent avenant vise à modifier les conditions financières de la Convention de Restauration pour la période courant du 16 mars 2020 jusqu'au 31 août 2020.

La commission « finances communales » s'est réunie le 9 juillet dernier afin d'étudier la proposition de l'entreprise « Convivio ».

La proposition suivante est exposée au conseil municipal :

Dénomination	Montant HT	TVA	Montant TTC
Coût par repas manquant à compter du 16/03/2020 (base de 86 repas / jour)	0,30 €	5,5%	0,3165 €
Coût complémentaire par repas servi à compter du 11/05/2020	0,20 €	5,5%	0,211 €

Soit un montant surcoût total de 1.161,60 € HT (1.225,49 € TTC).

Il est précisé que l'effort financier sera intégralement supporté par la collectivité. Il ne sera pas demandé de participation supplémentaire aux familles.

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de restauration du 5 août 2019.
- de donner pouvoir au Maire ou son représentant pour signer l'avenant correspondant.

<b>Vote du Conseil : Unanimité</b>
------------------------------------

## 8. Attribution de subventions aux associations.

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, indique à l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de voter les subventions pour l'année 2020. Il rappelle que la commission « finances » réunie le 9 juillet dernier a étudié les dossiers de demandes et présente ses propositions.

Il est proposé d'allouer les subventions suivantes telles que présentées par la commission « finances ».

Pour rappel, une enveloppe de 9000 € est inscrite au budget.

Au vu du contexte, il est proposé de revaloriser à 20 € (au lieu de 15 €) la participation communale par jeune de moins de 18 ans.

DENOMINATION	PROPOSITION	
- Associations des Parents d'Elèves	1 750,00 €	(dont 250 € de subvention exceptionnelle)
- Entente sportive POMMERIT - LE MERZER	2 100,00 €	
-Théâtre au Bourg	300,00 €	
<b>TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>4 150,00 €</b>	
Canoë Kayak Guingamp	60,00 €	
L'atelier chorégraphique - école de danse - Pabu	100,00 €	
Association bulle d'eau - Guingamp	100,00 €	
Studio Danse Guingamp	120,00 €	
Team VTT Plouisy	120,00 €	
Club des nageurs Guingampais	100,00 €	
Amicale dance et fitness - Ploumagoar	40,00 €	
Rugby Kreiz Treger - Vieux-Marché	40,00 €	
Twirling Sport Plélo	20,00 €	
Guingamp Volley Ball	60,00 €	
Club escalade Armor Argoat Guingamp	40,00 €	
Les amis du vélo - Etoile de Tressignaux	50,00 €	
Association des Maires de France (22)	347,31 €	
Centre d'aide alimentaire	364,00 €	
<b>TOTAL ASSOCIATIONS EXTERNES</b>	<b>1 561,31 €</b>	

## **5.711,31€ sont alloués aux associations communales et externes à la commune.**

Madame le Maire précise également que les associations bénéficient de la gratuité des salles communales.

**Vote du Conseil : Unanimité**

### **9. Banque alimentaire - demande de colis.**

La Banque Alimentaire de Guingamp est une association affiliée à la Fédération Française des Banques Alimentaires dont la vocation est de lutter contre la faim et pour l'insertion.

Pour cela, elle collecte des denrées alimentaires auprès de divers partenaires (Union Européenne, entreprises, particuliers...) et se charge ensuite de la distribution aux personnes en difficulté.

La Commune lui apporte, depuis de nombreuses années, son soutien sous forme de subvention.

En contrepartie, l'association propose des colis alimentaires aux personnes qui en ont besoin sous réserve que la collectivité, via sa commission « affaires sociales », valide la demande.

Aurélien THOUEMENT, Adjointe aux affaires sociales, informe le conseil municipal que la commission « affaires sociales » réunie le 24 juin 2020 a émis un avis favorable à une demande d'aide alimentaire formulée par Mme R.

Il est proposé :

- d'émettre un avis favorable à cette demande.
- de valider une période d'un an (soit du 01/07/2020 au 30/06/2021) pour la remise de ces colis au demandeur.

**Vote du Conseil : Unanimité**

### **10. Programme de voirie 2020 - attribution du marché.**

Monsieur LE MOAL, adjoint à la voirie, rappelle que la commune a fait appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC) afin de réaliser la consultation des entreprises pour le programme de voirie 2020.

La commission d'ouverture des plis de la commune s'est réunie le mardi 28 juillet 2020 à 15h00.

Le marché était constitué d'une tranche ferme et une tranche optionnelle :

- Tranche ferme - Chantier n°1 : Voies Communales n°8 et n°12 de « Keryvon » (939 m).
- Tranche optionnelle n°1 - Chantier n°2 : Voies Communales n°5 et n°30 de « Ty Ru » (343 m).

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Au vu de l'analyse des offres présentée par l'ADAC 22, et après vérification, l'offre de la Société COLAS CENTRE OUEST basée à GUINGAMP (22), est la mieux-disante pour l'ensemble du marché.

Les membres de la commission d'examen des offres proposent de retenir l'offre de la Société COLAS CENTRE OUEST.

	<b>Keryvon</b>	<b>Ty Ru</b>		
	<b>TTC</b>	<b>TTC</b>	<b>TOTAL MARCHE</b>	<b>CLASSEMENT</b>
Colas	41.538,00 €	17.113,20 €	<b>58.651,20 €</b>	1

Les tranches ferme et optionnelle seront affermées.

Il est proposé :

- de retenir l'offre de la Société COLAS CENTRE OUEST – RN 12 – CS 50632 – Ploumagoar – 22206 GUINGAMP CEDEX pour un montant total de **48.876,00 € HT, soit 58.651,20 € TTC.**
- de donner pouvoir au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché.

**Vote du Conseil : Unanimité**

## **11. Point à temps automatique 2020 (PATA) – attribution du marché.**

Xavier LE MOAL, adjoint à la voirie, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de point à temps sur quelques routes.

L'offre de l'entreprise EUROVIA est retenue pour la fourniture et la pause de 5 tonnes de point à temps automatique. Cette offre s'élève à 5.293,50 € HT soit 6.352,20 € TTC et comprend la mise à disposition d'une balayeuse.

Il est proposé :

- de retenir la proposition de la société EUROVIA de Guingamp pour un montant total de 5.293,50 € HT soit 6.352,20 € TTC.
- de donner pouvoir au Maire ou son représentant de signer tous les actes afférents au marché.

**Vote du Conseil : Unanimité**

## **12. Salle multifonctions - avenants.**

Frédéric HERVÉ, adjoint aux bâtiments, explique que deux avenants sont nécessaires dans le cadre des travaux de la salle multifonctions.

**Le carrelage prévu dans la mairie est remplacé par un sol souple (moins-value) et le hall d'entrée de la mairie est ajouté au marché (plus-value).**

Entreprise : CRLB LE BORGNE

Lot n°8 : revêtement de sols carrelage – faïence et sols souples

Marché conclu pour un montant de **18.151,19 € HT soit 21.781,43 € TTC**

Avenant n°1 : **447,77 € HT soit 537,32 € TTC** en plus-value.

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant pour les travaux supplémentaires entraînant une augmentation du marché de l'entreprise CRLB LE BORGNE de **447,77 € HT soit 537,32 € TTC** en plus-value pour le lot n°8 : revêtement de sols carrelage – faïence et sols souples.
- de donner pouvoir au Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

**Vote du Conseil : Unanimité**

**Remplacement de la porte située entre l'accueil et le hall de la mairie.**

Entreprise : SARL Tertre Le Roux

Lot n°7 : menuiseries intérieures

Marché conclu pour un montant de **8.824,62 € HT soit 10.589,54 € TTC**

Avenant n°1 : **978,82 € HT soit 1.174,58 € TTC** en plus-value.

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant pour les travaux supplémentaires entraînant une augmentation du marché de l'entreprise SARL Tertre Le Roux de **978,82 € HT soit 1.174,58 € TTC** en plus-value pour le lot n°7 : menuiseries intérieures.
- de donner pouvoir au Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

**Vote du Conseil : Unanimité**

### 13. Leff Armor Communauté - approbation du fonds de concours versé pour les Pavillons Seniors.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de sa compétence « Politique du logement et cadre de vie », Leff Armor communauté participe au développement et à la diversification de l'offre locative sociale sur son territoire en apportant son soutien aux communes par le biais d'une aide communautaire de 2000 € pour la création ou la réhabilitation d'un bien entraînant la création de logements locatifs sociaux.

Aussi, Madame le Maire indique que la commune a sollicité une aide financière communautaire de 6000 € pour la viabilisation des terrains accueillant les trois logements locatifs sociaux pour personnes âgées édifiés par Côtes d'Armor Habitat.

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 16 juin 2020, nous a accordé un fonds de concours de 6000 € pour la production des trois pavillons Seniors.

Madame le Maire précise que le conseil municipal doit prendre une délibération concordante afin d'accepter le fonds de concours de Leff Armor communauté.

Il est proposé :

- d'accepter le fonds de concours versé par Leff Armor communauté en vue de participer au financement de 3 logements locatifs adaptés aux personnes âgées, à hauteur de 6000 €
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Vote du Conseil : Unanimité**

### 14. Conseil départemental - demande de subvention au titre du plan de relance.

Madame le Maire indique que le Conseil départemental a décidé d'apporter son soutien aux communes costarmoricaines en créant un fonds d'investissement exceptionnel de 10 millions d'euros pour accompagner les petits projets pouvant être mis en œuvre en 2020 et 2021, afin de relancer et soutenir l'activité économique de notre département. Pour un projet inférieur à 50.000 €, la collectivité peut solliciter jusqu'à 80 % de subvention.

Elle propose au conseil municipal d'inscrire le projet de « Désamiantage et démolition de l'ancienne cantine puis la création d'un parking à la place dudit bâtiment » au titre du premier appel à projet.

L'opération consiste en des travaux de destruction de l'ancienne cantine scolaire afin de permettre une meilleure accessibilité aux bâtiments publics (maison des assistantes maternelles, école primaire et salle polyvalente). Ce vieux bâtiment délabré, en plus de dévaloriser l'image de la commune, masque et nuit à l'accès des services publics par les usagers.

Le parking créé offrirait aux administrés un lieu de stationnement judicieux pour accéder en toute sécurité aux différents services publics.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 35.527,53 € HT.

Il est proposé :

- d'adopter le projet de « Désamiantage et démolition de l'ancienne cantine puis création d'un parking à la place dudit bâtiment » pour un montant de 35.527,53 € HT.
- d'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux (désamiantage et destruction cantine)	22.383,00 €	DETR désamiantage et destruction cantine	7.392,00 €
Création du parking	13.144,53 €	DETR création parking	4.601,00 €
		Plan de relance du Département (66%)	23.534,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>35.527,53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35.527,53 €</b>

- de solliciter une subvention de 23.534,53 € au titre du plan de relance du Conseil départemental.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<b>Vote du Conseil : Unanimité</b>
------------------------------------

### **15. Renouvellement de la ligne de trésorerie.**

Philippe COCGUEN, adjoint aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie pour des « besoins de gestion financière » et donne connaissance des conditions proposées par le CREDIT AGRICOLE.

Il est proposé :

- de renouveler la ligne de trésorerie auprès du CRCAM des Côtes d'Armor par l'intermédiaire de l'agence de LANVOLLON pour une durée d'un an.
- de fixer le montant à 100 000 € (cent mille euros).
- d'accepter les conditions de taux à savoir :
  - Euribor 3 mois moyenné + marge de 1.10 %
  - Frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne soit 250 €.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au déblocage des fonds.

<b>Vote du Conseil : Unanimité</b>
------------------------------------

### **16. Questions diverses :**

- a) La direction Générale des finances publiques a fait retour de son choix des membres qui siégeront à la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :
  - Présidente : CORSON Laurence
  - Titulaires : BASSET Patrick, COCGUEN Philippe, HERVÉ Frédéric, LE BARON Gwénaél, LE QUERNEC Pauline et LE SECH Bernard.
  - Suppléants : BRIGANT Anne-Marie, DELISLE Céline, LE FAOU Béatrice, LE PLAT Alexandre, LE MOAL Xavier et LÉAUTÉ Elena.
  
- b) Le permis de construire du préau dans la cour des primaires a été déposé le 28 juillet 2020.
  
- c) La Région, en charge du déploiement de la fibre, a informé par courrier le Président de Leff Armor communauté de la rupture du contrat liant la Région et le sous-traitant chargé d'installer la fibre sur notre territoire (l'entreprise Sogetrel).  
Cependant, l'entreprise Sogetrel nous a informés qu'elle avait été placée « sous surveillance » et devait donc tenir les délais imposés. Selon eux, les travaux de génie civil devraient débuter en septembre.
  
- d) Concernant la téléphonie mobile, Orange nous annonce que le pylône doit être alimenté par la fibre, que cette fibre doit provenir d'un autre réseau que celui déployé par la Région et « qu'un problème de charge au niveau des poteaux Enedis sur lesquels la fibre doit circuler » est avéré.
  
- e) Il est proposé aux élus une présentation de l'étude de faisabilité du lotissement « Aer Vat ». La date du 14 septembre 2020 à 20H est retenue.
  
- f) Le tracteur commandé pour les services techniques a été livré ce jour.
  
- g) Quelques cavurnes vont être rajoutées au cimetière en régie.
  
- h) Les espaces verts des pavillons seniors et le nivellement et ré-engazonnement du plateau sportif scolaire sont confiés à l'entreprise Kévin Quemener de Trégonneau pour un montant de 4.716,00 € TTC.

**i)** La commission « information et communication » a opté pour la publication d'un bulletin municipal semestriel.

Le bulletin sera réalisé par l'entreprise « Roudenngrafik ». La distribution se déroulera le 29 août 2020.

**j)** Suite à son élection, le Président de la Leff Armor communauté a rencontré le Préfet et la sous-préfète du Guingamp pour notamment évoquer le sujet des gens du voyage.

La Communauté de Communes, titulaire de la compétence d'accueil des gens du voyage, est dans l'obligation de proposer une aire d'accueil.

A l'heure actuelle, les gens du voyage peuvent séjourner partout sur le territoire.

Cette année, les grands rassemblements sont interdits ce qui favorise la dispersion de petits regroupements sur l'ensemble du territoire.

Le Président a trouvé un terrain d'accueil provisoire sur la commune de Plélo. Une convention doit être signée pour l'année. Cette régularisation pourrait permettre au Préfet de procéder à des expulsions lors d'installations illégales.

**k)** Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH) est en cours d'élaboration sur Leff Armor communauté. Ce dernier conditionnera les terrains constructibles pour les 10 années à venir.

En parallèle, le Pays de Guingamp élabore un nouveau Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Le PLUiH de Leff Armor communauté (LAC) doit être en accord avec le SCoT pour être validé.

Madame le Maire indique que le projet PLUiH est actuellement en accord avec l'ancien SCoT mais n'est pas conforme au nouveau document. Aussi, si le SCoT est validé avant le PLUiH, ce dernier sera refusé.

Les communes de LAC devront alors se partager une réduction de 20 à 30 hectares de surfaces constructibles.

De plus, la chambre d'agriculture et la DDTM ont émis un avis négatif sur le document. Le Préfet nous demande donc de planifier les constructions dans le PLUiH. Les zones 1AU seront à construire prioritairement, les zones 2AU seront urbanisées dans un second temps.

**l)** Madame le Maire rappelle qu'il est important de retirer sa convocation électronique sur l'application i-delibRE de Mégalis.

**Séance levée à 22H30,**  
Le secrétaire de séance,  
Patrick Basset.